

## Présentation et cahier des charges de la formation

### « Accompagnement du Tutorat »

« A la différence de la relation d'aide en petits groupes, le tutorat est une relation d'aide individuelle : il s'agit ici de la possibilité offerte [aux] élèves d'un établissement ... de s'entretenir personnellement avec un adulte à des moments déterminés de la journée. » (Louis LEGRAND, Pour un collège démocratique, rapport déc. 1982)

« Le tutorat se définit comme l'assignation, à des fins d'encadrement individuel, d'un certain nombre d'élèves à une personne enseignante qui fournit l'aide nécessaire sur le plan pédagogique, personnel ou social. » (Commission scolaire de Montréal, 1999).

« Le tutorat est particulièrement efficace pour des apprenants en difficulté avec l'enseignement traditionnel dans une classe. » (GRETA - Le Puy en Velay - 2001)

### Contexte de la formation

Depuis quelques années, l'institution met l'accent sur **l'accompagnement de la difficulté scolaire**, la réduction des inégalités, la prévention et la lutte contre le décrochage scolaire, en promouvant et en suggérant différents types de dispositif : *tutorat, accompagnement personnalisé, PPRE, PAI...*

L'individualisation et la personnalisation des rapports pédagogiques ont prouvé leur efficacité à différents niveaux de l'école et pour différents types d'objectifs. Nombreuses sont les expériences et les références au Tutorat (quelle que soit la forme qu'il prenne) comme un levier pour venir en aide aux élèves sur les différents plans de la scolarité et leur permettre de construire les conditions favorables à leurs réussites.

Ces relations d'aides individualisées permettent de compenser certaines situations d'inégalités sociales face à l'école et d'équiper les élèves des connaissances et pratiques implicites du fonctionnement de l'école et des apprentissages.

Dans ce cadre nous proposons une formation, « Accompagnement du tutorat », aux équipes qui souhaitent intégrer la pratique du tutorat dans leurs projets d'établissement. Elle s'adresse aussi à celles qui ont déjà commencé, ayant suivi ou pas notre formation et qui souhaitent compléter ou renforcer leurs actions.

Nous réalisons cette formation depuis six ans pour les « établissements du 2<sup>nd</sup> degré et, suite aux bilans et aux demandes des équipes, nous avons fait évoluer le format.

Depuis la rentrée 2016, nous proposons :

- **un accompagnement sur deux ans** (cf. ci-dessous) de chaque équipe nouvelle dans le projet
- **un format adapté** pour la « reprise » d'équipe déjà en place (à négocier).

## Objectifs institutionnels

Cette formation s'inscrit dans le cadre de la « **Refondation de l'École** » de **2013** et dans la suite de la **loi d'orientation de 2005** (dite « **Loi Fillon** »).

- **arrêté du 16-7-2018 – J.O. du 17-7-2018** : « Article 6 - Conformément au dernier alinéa de l'article D. 333-2 du Code de l'éducation, un dispositif de tutorat est proposé à tous les élèves. Il consiste à les conseiller et à les guider dans leur parcours de formation et d'orientation. »
- **Circulaire de rentrée de 2016** (circulaire n° 2016-058 du 13-4-2016)
- **Circulaire de rentrée de 2015** (circulaire n° 2015-085 du 3-6-2015)
- **LOI n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République** (NOR: MENX1241105L Version consolidée au 24 juillet 2013)
- **Tutorat et accompagnement personnalisé dans le cadre de la réforme des lycées** (Circulaires n° 2010-011 du 29-1-2010 et n° 2010-013 du 29-1-2010)
- **Entretien personnalisé dans la mise en œuvre du Parcours Découverte Métiers Formations** (Circulaires n° 2008-092 DU 11-7-2008 et n°2006-213 DU 14-12-2006)
- **Individualisation des parcours de formation** (Orientation générale de la Loi Fillon - 2005, et du projet de la « Refondation » - 2013)
- **Prévention du décrochage scolaire** (Circulaires : n°2013-035 du 29-3-2013 ; n° 2012-039 du 8-3-2012 ; instruction n° 09-060 JS du 22-4-2009)

## Objectifs généraux de la formation

- Être capable de mener une activité de **tutorat professeur / Elève**
- Développer des compétences à **l'écoute**, à la **verbalisation** et à l'identification des **mécanismes de communication**.
- Intégrer ces connaissances et ces compétences dans le cadre d'une **conduite d'entretien** de suivi individualisé (ou d'une gestion de groupe restreint).
- Agir pour **l'accrochage scolaire**
- Prévenir et **gérer les conflits**
- Favoriser des **rapports de coopération** dans la relation pédagogique
- Favoriser une **dynamique d'écoute et d'échanges** interne aux équipes éducatives.

## Modalités pédagogiques

### Une formation sur deux ans :

La formation alterne des **moments théoriques** (notions, théories, concepts), des **mis en situations** (exercices, mise en situation, jeux...) et de **l'analyse de pratique** (études de cas réels apportés par les stagiaires), dans le cadre **d'échanges structurés**.

La 2<sup>ème</sup> année vise à renforcer les apports et à **favoriser l'analyse et le développement des pratiques**.

Les stagiaires sont destinataires de différents types de documents utiles à leurs pratiques (**Documents de formation, outils relationnels et de suivi**).

Dans notre engagement nous restons disponibles en intersessions pour des **régulations à distance ou en présentiel**.

Enfin nous proposons notre participation aux **bilans intermédiaires** (1<sup>ère</sup> année) et **finaux** (2<sup>ème</sup> année).

### **Un accompagnement continu :**

Une fois les deux années de formation terminées, l'équipe des tuteurs, via le(s) coordonnateur(s), aura la possibilité de demander une journée de rencontre annuelle avec le formateur. Celle-ci permettra, entre autres, de réguler le dispositif, de l'affiner ou de le faire évoluer. Cette rencontre n'a bien sûr aucun caractère obligatoire et se fera à la demande des établissements et en fonction des disponibilités du formateur.

## **Contenus**

### **1<sup>ère</sup> année : « Ecoute active et tutorat pédagogique » (2j+1)**

- Techniques d'écoute active : postures, techniques et attitudes
- Les « besoins » - (liens émotions et motivation)
- Le tutorat pédagogique : définitions et mise en œuvre
- Régulation et analyse de pratique

*Cette première session vise à former les collègues aux principes de base de ce qu'il est convenu d'appeler « l'écoute active ». Elle vise à les rendre capables de mener des entretiens de tutorat avec des élèves et d'agir par ce biais pour les aider à progresser dans les apprentissages et/ou l'adaptation scolaire.*

### **2<sup>ème</sup> année : « Emotions et jeux psychologiques » (2j+1)**

- Identification et verbalisation des émotions
- Les jeux psychologiques et le triangle de Karpman
- Régulation et analyse de pratique

*Cette deuxième session vise à renforcer les apports de la 1<sup>ère</sup> en mettant le focus sur les émotions, les jeux psychologiques et les façons de les gérer. La thématique des émotions est reprise car toujours présente au cœur du processus d'apprentissage.*

*Cependant tout au long du parcours, nous veillons à ce que les contenus soient cohérents avec les besoins des équipes, dans le cadre de la mise en place du tutorat. Les contenus peuvent donc être légèrement modifiés en fonction des besoins.*

## **Publics**

Ouvert à tous les personnels volontaires des établissements scolaires du second degré. Max 15 stagiaires.

## **Durée**

Formation sur 2 ans sous format de 2 jours + 1 jour par année. Soit 6 jours de formation sur 2 ans.

## **Intervenants**

### **Pilote académique :**

**Mme Francine Comare IA-IPR d'espagnol**

### **Formateur :**

**Olivier Roustant, Professeur d'Espagnol, collège Plateau Goyaves**

## Cahier des charges de la formation

Afin de faciliter la mise en œuvre de votre dispositif « Tutorat » dans l'établissement, et vous accompagner au mieux, nous clarifions ci-dessous nos engagements et nos attentes dans le cadre de ce projet :

Engagement du pilotage académique et des formateurs	Attentes vis-à-vis de l'établissement
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Réponse et négociation</b> lors des demandes de formation</li> <li>• <b>Appui technique</b> pour l'ingénierie de formation (DIFOR)</li> <li>• <b>Mis en œuvre de la formation</b> Année 1</li> <li>• <b>Apports de documents</b> de formation et de cadrage</li> <li>• Participation au <b>1er bilan</b> à 9 mois</li> <li>• <b>Mis en œuvre de la formation</b> Année 2</li> <li>• Participation au <b>bilan final</b> à 18 mois</li> <li>• <b>Régulations</b> en intersessions à distance ou en présentiel sur demande des établissements</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Un pilotage du projet « Tutorat » assuré par le chef d'établissement</b> ou son adjoint.</li> <li>• L'inscription du projet « Tutorat » dans un axe du <b>projet d'établissement</b> et présentation dans les instances.</li> <li>• Un <b>coordinateur</b> existe ou sera recherché pendant la 1<sup>ère</sup> session de formation (voir fiche jointe « Rôle du coordinateur »)</li> <li>• <b>Réunir un groupe d'enseignants</b> volontaires (15 max.) pour être formés et s'engager dans des activités de tutorat.</li> <li>• <b>Mettre à disposition</b> des formateurs les conditions matérielles nécessaires (salle de formation avec tableau et vidéoprojecteur, photocopies...)</li> <li>• <b>Prévoir 2 ou 3 réunions par an de l'équipe des tuteurs</b> (régulation interne, analyse de pratique)</li> <li>• <b>Prévoir la réunion intermédiaire et la réunion finale.</b></li> <li>• <b>Prévoir l'indemnisation des collègues tuteurs.</b></li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Un temps de rencontre</b> entre le <b>chef d'établissement</b> ou son adjoint et <b>les formateurs</b> à l'issue de la deuxième journée de formation</li> </ul>	

### Contact formation

- **Mme Francine Comare** IA-IPR d'espagnol  
[Marie-Francine.Martin@ac-reunion.fr](mailto:Marie-Francine.Martin@ac-reunion.fr)